
Rapport d'activité 2010

Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration

I. ACCUEIL DES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE

- I.1. Demandeurs de protection internationale (DPI) nouveaux arrivants en 2010
- I.2 Accueil, aides et initiatives sociales
- I.3 Evolution des dépenses de santé
- I.4 Hébergement des demandeurs de protection internationale
 - I.4.1 Généralités
 - I.4.2 Différentes structures pour DPI et assimilés
- I.5 Réinstallation de réfugiés à partir d'un autre Etat membre de l'Union européenne

II. LOGEMENT DANS D'AUTRES STRUCTURES

III. INTEGRATION DES ETRANGERS

- III.1 Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014
- III.2 Contrat d'accueil et d'intégration
- III.3 Campagne d'inscription des étrangers sur les listes électorales
- III.4 Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté
- III.5 Conférence nationale pour l'intégration
- III.6 Emissions sur Radio Latina
- III.7 Organes consultatifs sur les plans national et local
 - III.7.1 Comité interministériel à l'intégration
 - III.7.2 Conseil national pour étrangers
 - III.7.2.1 Assemblées plénières du Conseil national pour étrangers
 - III.7.2.2 Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers
 - III.7.2.3 Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers
 - III.7.2.4 Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale
 - III.7.2.5 Section Spéciale des 'Non-communautaires et Réfugiés'
 - III.7.3 Commissions consultatives d'intégration
- III.8 Relations avec les communes
- III.9 Relations avec les associations

IV. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

- IV.1 Journée de la Diversité Grande-Région
- IV.2 Centre pour l'égalité de traitement

V. RELATIONS INTERNATIONALES

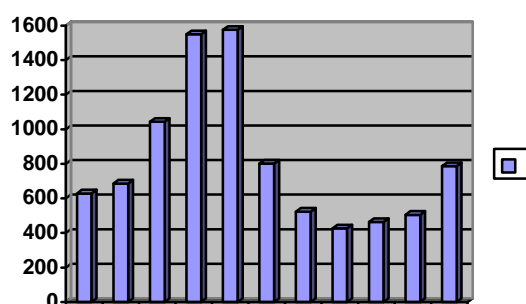
- V.1 Réseau des points de contacts nationaux intégration
- V.2 Réseau Européen des Migrations
- V.3 PROGRESS-Programme communautaire
- V.4 Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers
- V.5 Fonds européen pour les réfugiés

I. ACCUEIL DES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE

I.1. Demandeurs de protection internationale (DPI) nouveaux arrivants en 2010

En 2010, 786 personnes ont déposé une demande de protection internationale au Luxembourg. Ceci représente une augmentation de 55 % par rapport à l'année 2009. Ces 786 personnes se répartissent sur 505 ménages.

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de DPI	628	686	1043	1549	1575	801	523	426	463	505	786



Le tableau ci-après renseigne sur les suites réservées en 2010 aux demandes de protection internationale déposées en 2010 ou antérieurement à 2010.

	Nombre de personnes
Reconnaissance du statut de réfugié	63
Reconnaissance du statut de protection subsidiaire	19
Attribution d'une tolérance (à des DPI déboutés)	18
Attribution d'un sursis à l'éloignement (à des DPI déboutés)	140

I.2 Accueil, aides et initiatives sociales

Les employés de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) aux qualifications différentes assurent respectivement l'accueil administratif, la guidance et le suivi psycho-social, sanitaire et socio-éducatif des DPI pendant toute la durée de la procédure de détermination du statut.

Pour les personnes qui obtiennent le statut de tolérance ou un sursis à l'éloignement une guidance sociale continue à être assurée ; diverses aides financières,

administratives et matérielles sont accordées en fonction des situations et des besoins individuels.

A ces groupes de personnes, il faut ajouter les DPI déboutés qui sont en attente d'un éventuel retour volontaire dans leur pays d'origine, ainsi que les personnes régularisées en cours d'année et qui reçoivent - sous condition préalable d'obtenir une autorisation de travail - une promesse d'autorisation de séjour

Les agents administratifs de l'OLAI ont accordé quelque 10.000 aides financières et matérielles (allocations mensuelles, aides matérielles, tickets de transport, aides à l'habillement, bons pour prise en charge des soins de santé, divers).

Outre les personnes qui viennent sur rendez-vous, entre 70 et 80 personnes ont recours aux permanences bihebdomadaires en vue de faire part de leurs difficultés et questions aux agents de l'OLAI.

A côté de l'approche individuelle ou familiale des problèmes, le service social de l'OLAI poursuit une approche communautaire pour le traitement d'un certain nombre de questions liées au séjour des DPI : 8 professionnels du service social, dont 5 à mi-temps, assurent ainsi un contact régulier avec les personnes dans les structures d'hébergement.

Après avoir déposé une demande de protection internationale auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères, les DPI s'adressent à l'OLAI : le premier accueil est assuré par un(e) assistant social(e) ou un employé administratif. Sauf situation particulière nécessitant un traitement spécial, toute personne ou famille se voit attribuer le 1^{er} jour un logement, une aide financière pour 15 jours et un titre de transport gratuit.

Dans les 2 jours ouvrables qui suivent la demande, le DPI rencontre un assistant social qui l'informe sur ses droits et devoirs pendant la durée de la procédure et du séjour au Luxembourg.

Au-delà de ces premiers contacts, les DPI sont pris en charge par un assistant social de référence auquel ils peuvent s'adresser à tout moment.

Les questions et problèmes récurrents sont notamment liés:

- § à l'orientation des DPI nouveaux arrivants : aides, explications, appui dans le cadre de la procédure, information sur les droits et obligations, aide administrative en vue d'obtenir une autorisation de séjour pour raison humanitaire, aide administrative en cas de mariage avec un résident luxembourgeois ou étranger, information sur l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire, information sur l'accès à l'apprentissage des jeunes et des adultes, information et aide à l'apprentissage de langues, informatique, etc.
- § à la santé : **1.** la maladie grave, **2.** le handicap physique ou mental, **3.** l'invalidité du DPI ou d'un membre de famille
- § aux relations personnelles et intrafamiliales: séparation du couple, conflit de générations, violence conjugale, décès du conjoint, fugue d'un enfant mineur
- § à l'installation définitive au Luxembourg : recherche d'un logement et/ou d'un travail, demandes RMG, suivi des familles monoparentales

En 2010, les **assistants sociaux et assistantes d'hygiène sociale** ont eu quelque 2800 consultations individuelles. Parmi les questions et problèmes exposés, ceux

ayant trait au logement (vie dans les foyers d'accueil, recherche d'un 1^{er} logement par les réfugiés reconnus et les personnes régularisées), aux questions financières (lors de l'obtention du statut de réfugiés ou d'une régularisation) et à l'accès à la formation ou à l'emploi (pour les DPI mais avant tout pour les personnes régularisées), sont les plus fréquents.

En dehors du travail social, les assistantes sociales assurent des charges régulières telles que la concertation avec les ONG impliquées dans l'accueil des DPI, la collaboration régulière avec le Ministère des Affaires étrangères/Direction de l'Immigration, le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et le Ministère de la Santé pour des questions liées à l'accueil, à l'accès au marché de l'emploi et aux soins de santé des DPI, ainsi qu' à l'intégration des migrants de manière générale.

Le travail de l'éducatrice graduée se fait principalement au foyer Weilerbach et accessoirement au foyer Marienthal. En 2010, ces tâches ont notamment comporté :

- § l'organisation et l'animation d'activités de loisirs pendant les vacances d'été pour 46 enfants âgés entre 5 et 12 ans
- § l'organisation d'activités culturelles et sportives avec les jeunes pendant les vacances de Noël, de Carnaval et de Pâques, dont 2 se déroulent au foyer Marienthal
- § des réunions périodiques avec un groupe de lycéens de Weilerbach
- § des activités d'éducation à la santé pour les adultes et les élèves du préscolaire et de l'école primaire
- § l'organisation d'une rencontre (bricolage, cuisiner ensemble, etc) entre un groupe de jeunes de la JEC et de jeunes de Weilerbach
- § des activités de guidances individuelles visant plus particulièrement des familles monoparentales dans le domaine de l'éducation des enfants et de la recherche d'emploi ; à l'instar des assistantes sociales, l'éducatrice graduée a assuré 41 permanences dans le foyer Weilerbach.

L'infirmière diplômée de l'OLAI est à la disposition de toute personne pour des questions de santé. Son travail auprès des DPI en cours de procédure et des requérants déboutés consiste plus particulièrement :

- § à conseiller les personnes
- § à accompagner les personnes, si nécessaire, lors de consultations ou d'examens médicaux
- § à assurer le suivi des personnes souffrant de maladies chroniques et psychiques
- § à aider les personnes à effectuer les démarches administratives de la vie quotidienne.

La collaboration étroite avec des psychiatres et psychologues, commencée en 2005, s'est poursuivie tout au long de l'année 2010. D'après les explications fournies par les médecins, les maladies ou les causes de maladie rencontrées sont le plus souvent dues à des traumatismes vécus dans le pays d'origine: traumatismes de guerre, torture, viol, abus d'alcool, usage de substances illicites, surconsommation de médicaments, toxicomanie.

En 2010, l'infirmière a eu 336 entretiens individuels avec des DPI malades et a participé à 24 réunions de services psychiatriques hospitaliers et dans le secteur de la psychiatrie extrahospitalière. Elle a fait un suivi régulier de 32 personnes présentant des problèmes et troubles psychiques. Ce travail constitue la charge de travail la plus importante de l'infirmière.

En 2010, l'infirmière de l'OLAI a collaboré avec le Service de la sécurité alimentaire du Ministère de la Santé dans le cadre de 26 contrôles de l'eau (recherche de légionelles) effectués dans les structures d'hébergement pour DPI.

I.3 Evolution des dépenses de santé

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution des dépenses de santé prises en charge directement par le budget de l'OLAI (article budgétaire 12 333 012). Il s'agit pour l'essentiel de dépenses occasionnées au courant des 3 premiers mois de séjour au Luxembourg des nouveaux DPI et subsidiairement, des frais de santé des personnes déboutées ayant perdu leur affiliation à la sécurité sociale.

	2008	2009	2010 (*)
1. frais de traitements médicaux, chirurgicaux, dentaires, frais de pharmacie, de rééducation, frais de dépistage de la TB	373 678,76	305 190,46 €	357 836,35 €
2. cotisations pour l'assurance maladie volontaire	686 081,94	670 371,19 €	524 806,43
Total général	1 059 760,7 0 €	975 561,65 €	882 642,78 €

(*) Montants provisoires au 24 janvier 2011

I.4 Hébergement des demandeurs de protection internationale

I.4.1 Généralités

Le Service Logement de l'OLAI comprend 8 employés à tâche administrative (dont 2 à demi-tâche et 1 employé affecté à 50% au service technique), ainsi qu'un assistant social. Une équipe technique composée de 4 employés et ouvriers d'Etat, renforcée par quelques personnes (entre 5 et 7) bénéficiant du revenu minimum garanti, assure l'entretien des différents foyers d'hébergement.

Le service a pour tâche la gérance des différents types de foyers d'accueil pour DPI. Il organise et administre ainsi l'hébergement de quelque 1.250 personnes, toutes catégories confondues : DPI, DPI déboutés ayant obtenu une tolérance ou un sursis à l'éloignement, DPI déboutés en attendant le retour dans leur pays d'origine et réfugiés reconnus à la recherche d'un logement indépendant.

Il procède également au contrôle des logements mis à disposition des DPI par des personnes privées.

I.4.2 Différentes structures pour DPI et assimilés :

- § Centres d'accueil pour familles : Sur 13 sites (Bourscheid, Diekirch, Differdange, Esch-sur-Sûre, Hesperange, Luxembourg, Marienthal, Müllerthal, Rumelange, Schifflange, Useldange, Wahl, Weilerbach), l'OLAI héberge en moyenne 800 personnes. Sur 3 de ces sites (Marienthal, Useldange, Weilerbach), une surveillance 24h/24h est assurée par une société de gardiennage
- § Centres d'accueil surveillés pour célibataires gérés par l'OLAI : Sur 5 sites (Rodange, Sanem, Esch-sur-Alzette, Trintange et Luxembourg-ville), l'OLAI héberge en moyenne 100 personnes
- § Centres d'accueil gérés par des ONGs : Sur 5 sites, la Fondation Caritas et la Croix-Rouge luxembourgeoise hébergent en moyenne 250 personnes
- § Pensions complètes (hôtels et auberges pris en location par l'OLAI) : Sur 8 sites (Insenborn, Marnach, Roodt-Syre, Heiderscheid, Wecker, Beaufort et Wiltz), l'OLAI héberge en moyenne 100 personnes.
- § L'hébergement chez des particuliers : En 2010, sur les 786 nouveaux arrivants qui ont déposé une demande de protection internationale, seulement 704 ont eu recours aux logements mis à disposition par l'OLAI et 82 personnes ont été accueillies par leur famille ou des connaissances privées.

I.5. Réinstallation de réfugiés à partir d'un autre Etat membre de l'Union européenne

Au mois de juillet 2010, le Luxembourg a accueilli 6 personnes, d'origine somalienne, réfugiées à Malte. Il s'agit d'un couple et de 2 femmes accompagnées chacune d'un enfant en bas âge. Cette action fait parti d'un programme de réinstallation de réfugiés dans l'Union européenne à l'initiative de la Commission européenne. Ce programme est cofinancé à 90% par le Fonds européen pour les réfugiés 2009 (actions communautaires). Les 3 familles ont été accueillies respectivement par la Croix Rouge luxembourgeoise et l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration qui les ont guidées lors de leur arrivée et qui continuent à les conseiller vue de leur intégration au Luxembourg.

II. LOGEMENT DANS D'AUTRES STRUCTURES

§ Maisons dites « de 2ème phase »

En 2010, l'OLAI a loué 26 maisons et 54 appartements à des ménages de réfugiés reconnus et à des familles d'immigrés moyennant un loyer adapté à leurs revenus. Au 31 décembre 2010, 267 personnes étaient logées dans ces structures.

La maison *Schadeck* à Hesperange est un logement de seconde phase pour femmes seules et familles monoparentales. En 2010, ce foyer accueillait 7 ménages totalisant 18 personnes, dont la moitié est d'origine africaine, suivies par des familles originaires de l'ex-Yougoslavie.

§ Foyers pour travailleurs immigrés

Sur 4 sites, l'OLAI héberge quelque 140 personnes, en majorité des travailleurs immigrés portugais célibataires ou non accompagnés par leurs familles.

Un employé du Service logement est chargé de conseiller les personnes et familles autorisées à rester au Luxembourg en vue de l'accès à un logement indépendant et de faciliter ainsi leur départ des structures de l'OLAI.

Sur un total de 186 ménages qui ont obtenu le statut de réfugié ou qui ont été régularisés en 2010, 97 ménages ont réussi à trouver un logement privé et 89 ménages continuent à vivre, au 31 décembre 2010, dans une structure de l'OLAI.

§ « Wanteraktioun »

Durant la période hivernale qui s'étend en règle générale du 1^{er} décembre au 31 mars, le Service logement, en collaboration avec Caritas qui est en charge du Foyer Ulysse, coordonne l'hébergement de personnes sans abri de nationalité étrangère. Pour ces besoins, un foyer pouvant accueillir 32 personnes a été aménagé et 15 chambres doubles ont été réservées dans un hôtel. Le taux d'occupation de ces structures était de 90% en 2010.

§ Crédit-taudis

Le Service logement procède, sur demande du Ministère du Logement, à une enquête technique et sociale dans le cadre d'achats de biens immobiliers. La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat peut demander à l'Etat de garantir des crédits hypothécaires destinés à des familles sans ou avec peu de fonds propres, ayant un revenu stable et 3 enfants à charge.

III. INTEGRATION DES ETRANGERS

L'OLAI est chargé de mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg. La politique d'intégration s'applique à tous les étrangers, citoyens européens et ressortissants de pays tiers. Les principaux instruments d'intégration sont le plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations et le Contrat d'accueil et d'intégration.

III.1 Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014

Le 26 novembre 2010, le Conseil de gouvernement a adopté le plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations (2010-2014).

Le plan d'action proposé, établi par l'OLAI en concertation avec le comité interministériel à l'intégration et échelonné sur cinq ans, vise une plus grande coordination des politiques d'intégration nationales et des initiatives européennes dans ce domaine. Il prévoit toute une série de mesures qui visent à favoriser une intégration harmonieuse et d'assurer la pleine participation des étrangers au sein de la société luxembourgeoise. Ce plan d'action repose sur les 11 principes directeurs de la politique d'intégration européenne (PBC) qui mettent en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration. En vue d'aligner la volonté et les efforts des différents ministères dans le domaine de l'intégration des étrangers, les plans d'actions gouvernementaux futurs devront être basés sur les principaux axes stratégiques retenus par le présent plan.

III.2 Contrat d'accueil et d'intégration

L'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les conditions d'application et les modalités d'exécution du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), élaboré en concertation avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, a été approuvé en date du 12 novembre 2010 par le Conseil de Gouvernement.

Le CAI, conclu pendant une durée de deux ans, contient des engagements réciproques pour l'Etat et l'étranger en vue d'organiser et de faciliter l'intégration de ce dernier.

De la part de l'Etat, il s'agit d'assurer une formation linguistique et d'instruction civique ainsi que des mesures visant à faciliter l'intégration sociale et économique des étrangers résidents. La formation linguistique proposée donne la possibilité aux étrangers signant un tel contrat d'apprendre la langue luxembourgeoise, française ou allemande. Le choix laissé au candidat pour une, voire plusieurs des trois langues officielles du pays, s'inscrit dans la prise en compte de ses besoins personnel et professionnel. Dans ce cadre, le personnel de l'OLAI et notamment le service chargé de la gestion du CAI a suivi une formation à la compétence interculturelle organisée par le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS), anciennement SESOPI-Centre intercommunautaire/Institut de Formation Sociale. L'étranger pour sa part s'engage à participer à la formation linguistique, à la formation d'instruction civique et à la journée d'orientation.

Dans le cadre du CAI, l'OLAI a élaboré avec un groupe de travail, un dossier à l'usage des enseignants concernant les cours d'instruction civique et d'intégration portant sur 4 modules: l'évolution socio-historique du Luxembourg, droits et devoirs du citoyen, l'intégration par la culture, voies et moyens pour construire une société interculturelle. L'approche adoptée par l'OLAI est innovante en ce que les modules ont été rédigés par un groupe de travail composé du CEFIS (ancien SESOPI), CLAE et deux experts indépendants et ont été testés par des élèves de l'Université de Luxembourg. Un deuxième groupe de travail a été mis en place (composé de deux experts indépendants, du CEFIS et de l'Université de Luxembourg) pour préparer et

donner une première formation de formateurs, formation qui sera une condition sine qua non pour donner cette formation aux futurs candidats signataires.

15 candidats formateurs ont reçu en 2010 la formation de formateurs. Ils seront ainsi aptes le moment venu de pouvoir dispenser le cours d'instruction civique dans le cadre du CAI.

III.3 Campagne d'inscription des étrangers sur les listes électorales

L'OLAI a été mandaté par le Gouvernement de mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation auprès des étrangers pour les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. Afin de favoriser la participation électorale des ressortissants non-luxembourgeois sur les listes électorales communales qui auront lieu le 9 octobre 2011, l'OLAI a associé la société civile à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales communales. Un comité de suivi de la campagne a été mis en place pour réfléchir d'une part aux enjeux de la campagne et d'autre part aux objectifs et priorités que celle-ci devrait revêtir.

La campagne est basée d'une part sur la mise en place d'outils nationaux de sensibilisation et d'autre part sur des projets spécifiques à présenter par des acteurs de la société civile ciblés par exemple sur telle ou telle communauté. Un appel à projets a été lancé le 15 septembre 2010 visant à soutenir les associations, les communes, les partis politiques et tout autre organisme qui engagent ou poursuivent des démarches et des initiatives concrètes pour encourager la participation politique des étrangers en vue des prochaines élections communales.

Le slogan « Je peux voter » identifie l'ensemble de la campagne et interpelle personnellement les étrangers tout en les incitant à en apprendre plus.

Le message principal est que chaque résident étranger remplissant les conditions légales requises se reconnaisse en ce visuel et que le message lui parvienne facilement. Le visuel développé souhaite également responsabiliser les résidents, dans la mesure où le droit de vote reste un privilège et un droit important à ne pas négliger.

6 projets ont été réalisés suite à un appel à projet lancé par l'OLAI en septembre 2010.

La question de la participation politique fut également un thème central de la Conférence nationale pour l'intégration, organisée par l'OLAI le 20 novembre 2010 : une table ronde a été organisée avec les partis politiques portant sur l'intégration des étrangers dans les partis politiques et sur les mesures que proposent les partis pour favoriser l'intégration sur le plan local. Un atelier d'échange a eu lieu portant sur la sensibilisation à l'inscription électorale.

III.4 Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté

L'OLAI a participé au 27^e Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté organisé les 19, 20 et 21 mars 2010 par le CLAE à la LuxExpo au Kirchberg. Cette édition du festival a permis à l'OLAI de se présenter au grand public et d'informer les

visiteurs sur leurs droits et devoirs et sur toute question liée à l'intégration et à la lutte contre les discriminations.

En guise de nouveauté au festival, l'OLAI a proposé un quiz où 8 associations tirées au sort par la Ministre de la Famille et de l'Intégration ont dû répondre le plus vite et le plus juste possible à des questions ayant trait à l'intégration et la lutte contre les discriminations.

III.5 Conférence nationale pour l'intégration

Le 20 novembre 2010, sur invitation de la Ministre de la Famille et de l'Intégration, de l'OLAI et du Conseil national pour étrangers, plus de 200 personnes du monde associatif et politique se sont retrouvées à l'occasion de la Conférence nationale pour l'intégration pour discuter de sujets en relation avec l'intégration des étrangers au Luxembourg.

Pour la première fois, une table ronde avec six partis politiques luxembourgeois a permis à leurs représentants d'explicitier la position de leur parti quant à la participation politique des résidents étrangers et, plus spécifiquement, leur participation au sein des partis et leur inscription sur les listes électorales.

Ensuite, les participants se sont répartis dans quatre ateliers thématiques focalisant sur la participation politique, l'intégration au niveau local et l'intégration par l'emploi. Un rapport reprenant les discussions et conclusions de la conférence sera publié par l'OLAI en 2011.

III.6 Emissions sur Radio Latina

Depuis le 15 septembre 2010, l'OLAI est présent sur l'antenne de Radio Latina avec une émission mensuelle intitulée « Olá OLAI : le journal de l'intégration ». Cette émission a un double objectif, à savoir d'une part informer les auditeurs sur des sujets et événements d'actualité ayant trait à l'intégration des étrangers et d'autre part améliorer leur connaissance sur le fonctionnement de la société d'accueil. Les auditeurs obtiennent des informations pratiques relatives à la vie quotidienne au Luxembourg et auront l'occasion d'exprimer leurs réflexions et leurs questions à l'antenne. Les quatre premières émissions ont portées sur les thèmes suivants : présentation de l'OLAI (15.09.10), migrants âgés (13.10.10), Conférence nationale pour l'intégration (3.11.10) et les appels à projets dans le cadre des deux fonds européens FER et FEI (1.12.10).

L'émission « Olá OLAI » sera poursuivie en 2011.

III.7 Organes consultatifs sur les plans national et local

III.7.1 Comité interministériel à l'intégration

Le Comité interministériel à l'intégration a été impliqué dans l'élaboration du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations. Ce comité, composé de représentants de divers ministères, a pour mission de coordonner les mesures prises par les différents départements ministériels dans le domaine de l'intégration des étrangers.

Le plan d'action met à contribution 14 ministères et administrations gouvernementales qui mettent en commun leurs efforts pour favoriser une harmonisation interministérielle des actions qu'ils mettent en œuvre, qu'ils soutiennent financièrement et dont ils assument la responsabilité dans le domaine de l'intégration des étrangers au Luxembourg et de la lutte contre les discriminations.

III.7.2 Conseil national pour étrangers

Le mandat de l'ancien Conseil national pour étrangers (CNE) est venu à échéance fin 2010. Le nouveau règlement grand-ducal déterminant les modalités de désignation des représentants du CNE est en voie d'élaboration.

III.7.2.1 Assemblées plénières du Conseil national pour étrangers

En 2010, le CNE a tenu quatre séances plénières.

- 1) Lors de la réunion plénière du 16 mars 2010, le bilan d'activités 2009 des trois commissions spéciales permanentes et des deux sections spéciales du CNE a été présenté par les différents présidents. De même, les membres ont défini les futures activités du CNE et préparé la prochaine Conférence nationale pour l'intégration.
- 2) Lors de séance plénière du 16 juin 2010, les membres ont préparé le « *European Integration Forum* » (EIF) qui s'est déroulé le 24 et 25 juin 2010 à Bruxelles.
- 3) A la réunion plénière du 5 octobre 2010, les représentants du CNE ont présenté et discuté le rapport du « *European Integration Forum* ». Par ailleurs, les membres ont continué à discuter de l'apport et des contributions du CNE à la Conférence nationale pour l'intégration du 20 novembre 2010.
- 4) La séance du 13 décembre 2010 a été consacrée à un tour de table sur le futur CNE en présence de la Ministre de la Famille et de l'Intégration. Par la suite, un groupe de travail a été créé afin d'élaborer un avis sur le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions d'application et les modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration ainsi que sur le projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives d'intégration.

III.7.2.2 Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers

La Commission spéciale permanente pour les frontaliers (CSP-FRO) s'est réunie cinq fois durant l'année 2010 et a abordé les questions suivantes :

- § préparation de la visite de Monsieur Raymond Biren, bourgmestre de la ville d'Arlon, portant sur la mobilité des frontaliers
- § débat sur le sujet des prestations familiales avec Monsieur Marcel Strauss de la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF)
- § réunion de préparation de la visite du bourgmestre de la ville d'Arlon

-
- § exposé de Monsieur Claude Gengler, directeur de la Fondation 'Forum Europa' sur la Grande Région SarLorLux/Rhénanie-Palatinat/Wallonie : ses forces, ses faiblesses, ses coopérations, ses défis
 - § élaboration des sujets à discuter lors des prochaines réunions de la Commission spéciale permanente pour les frontaliers.

III.7.2.3 Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers

La Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers (CSP-CCE) s'est réunie trois fois en 2010 et a abordé les questions suivantes :

- § préparation de la rencontre périodique des commissions consultatives communales pour étrangers dans la circonscription Sud à Esch-sur-Alzette
- § fusions des communes au Grand-Duché de Luxembourg
- § discussion sur la période de transition entre la Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers (CSP-CCE) et la Commission spéciale permanente pour l'intégration (CSP-CCI)
- § rétrospective des travaux de la Commission spéciale permanente pour les commissions consultatives communales pour étrangers durant l'année 2010
- § nouvelle thématique pour l'année 2011 : la fusion de certaines communes du Grand-Duché de Luxembourg dans les années à venir.

III.7.2.4 Commission Spéciale Permanente contre la Discrimination Raciale

La Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale (CSP-RAC) s'est réunie six fois en 2010 et a abordé les questions suivantes :

- § préparatifs pour la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2010
- § présentation des activités du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) par Monsieur Franco Barillozzi, chargé de direction
- § bilan de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2010
- § discrimination et harcèlement (« *mobbing* ») : le cas de Monsieur Kapwabwa Kibongo
- § bilan de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale de l'année 2010
- § préparation du bilan de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale pour la période 2007-2010.

III.7.2.5 Section Spéciale des « Non-communautaires et Réfugiés »

La Section spéciale des « non-communautaires et réfugiés » (SSNC-REF) s'est réunie sept fois en 2010 et a abordé les questions suivantes :

-
- § forum de consultation de la société civile dans le cadre de l'élaboration du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014 prévu par la loi du 16 décembre 2008
 - § bilan de l'année 2009 et projets de la Section spéciale des « non-communautaires et réfugiés » pour l'année 2010
 - § rapport et conclusions du « *European Integration Forum* » des 24 et 25 juin 2010 à Bruxelles
 - § droit de vote actif et passif pour les ressortissants communautaires et non-communautaires
 - § présentation par Madame Nadine Conrardy, responsable du Service Migrants et Réfugiés, du travail effectué par la Croix-Rouge pour les réfugiés et les immigrés
 - § préparation du 4^e « *European Integration Forum* » : recommandations au CNE
 - § préparation de la table ronde sur le « Pluralisme religieux au Luxembourg : le cas de l'Islam »
 - § Conférence nationale pour l'intégration – discussion autour d'un atelier sur la communauté musulmane au Grand-Duché de Luxembourg
 - § Participation au groupe de travail préparant l'atelier sur les médias de la Conférence nationale pour l'intégration
 - § bref compte-rendu du 4^{ième} « *European Integration Forum* » des 6 et 7 décembre 2010 à Bruxelles
 - § situation du personnel du Centre de recherche public CEPS-INSTEAD à Differdange.

III.7.3 Commissions consultatives d'intégration

Le projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives d'intégration (CCI) a été adopté par le Conseil de gouvernement du 12 novembre 2010. Le règlement grand-ducal du 5 août 1989 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives pour étrangers est abrogé. Le projet de règlement redéfinit les missions des CCI. Actuellement, 63 communes disposent d'une commission consultative communale pour étrangers. Le projet de règlement grand-ducal prévoit entre autres la création d'une CCI dans chaque commune.

III.8 Relations avec les communes

L'OLAI a poursuivi en 2010 ses efforts visant à promouvoir l'intégration au niveau local. Par le biais de son article budgétaire « Subside aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers », l'OLAI a pu soutenir différentes initiatives d'intégration innovantes dont notamment :

- § le « Service de l'intégration et de l'égalité des chances » de la commune de Strassen
- § le projet « Ensemble » réalisé par la ville de Dudelange en collaboration étroite avec l'association Inter-Actions
- § les « Pactes pour l'Intégration » du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz, de la commune de Bettembourg et de la ville de Luxembourg. Les pactes, signés par la commune, l'Agence interculturelle de l'Asti et le

Ministère de la Famille et de l'Intégration/OLAI, regroupent chacun un ensemble d'activités favorisant l'intégration de la population étrangère au niveau communal. Le caractère innovateur se situe au niveau de l'approche adoptée qui consiste à favoriser le dialogue constructif avec la population étrangère en matière d'intégration. Différentes actions ont pu être menées dont par exemple l'organisation d'une conférence « Nouvelles formes d'intégration à travers l'apprentissage des langues », la confection de carnets de bienvenue ou encore des traductions orales directes.

Suite aux nombreux contacts avec les communes, l'OLAI a pris l'initiative de mettre en place, en étroite collaboration avec l'Institut national de l'administration publique, une formation à la communication interculturelle pour sensibiliser les fonctionnaires communaux en contact direct avec les étrangers. La première formation aura lieu début 2011.

Par ailleurs, l'OLAI a créé en 2010 une plate-forme « Intégration locale ». Il s'agit d'un lieu d'échange et de rencontre d'acteurs du terrain travaillant sur des projets d'intégration au niveau local en vue de promouvoir leur mise en réseau, de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de créer des synergies.

III.9 Relations avec les associations

- § En 2010, l'OLAI poursuit l'objectif de consulter la société civile et le monde associatif sur des projets ou mesures devant favoriser l'intégration des étrangers.
- § Les associations constituent un acteur clef de l'intégration des étrangers au Luxembourg. Elles constituent des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de projets introduits dans le cadre du FEI, du FER, du programme communautaire PROGRESS et du Réseau Européen des Migrations.
- § L'OLAI a commandité une étude auprès de la société de consultance Mouvens spécialisée dans le monde associatif pour mieux connaître les besoins des associations entre autres en matière d'élaboration et de gestion de projets soutenus financièrement au niveau national ou européen. Deux conclusions principales sont à retenir : d'une part, des attentes fortes pour clarifier le rôle de chacune des plateformes ou associations conventionnées par l'OLAI et d'autre part, une connaissance inégale des possibilités de financement mais également un manque de savoir-faire ou de compétences de la part du secteur associatif en la matière. L'OLAI travaillera en 2011 sur un suivi et proposera des pistes.
- § La société civile a été largement associée à l'élaboration de la campagne nationale d'inscription des ressortissants non-luxembourgeois sur les listes électorales communales gérée par un comité composé de représentants des syndicats, des partis politiques, du milieu associatif, des communes et des ministères.
- § Par ailleurs en 2010, les associations et organisations syndicales ont également été invitées à réfléchir sur les modalités de désignation du CNE en amont de l'adoption du règlement grand-ducal devant déterminer les modalités de désignation du nouveau conseil.

IV. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

En matière de lutte contre les discriminations, il y a lieu de noter deux évènements qui ont eu lieu en 2010 dans le cadre du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014 :

§ la célébration de la Journée internationale contre l'Homophobie le 17 mai 2010 et la campagne de sensibilisation médiatique qui a précédé la soirée

A l'occasion de la Journée Internationale contre l'Homophobie, l'OLAI a organisé une campagne grand public de sensibilisation en réalisant notamment des cartes postales et affiches publicitaires dans les médias. En outre, le 20 mai 2010, une conférence intitulée « La lutte contre l'homophobie : état des lieux et perspectives » présentant des exemples de bonnes pratiques au niveau de la Belgique et de l'Allemagne a eu lieu. Cette conférence a réuni une cinquantaine de personnes. Elle a été suivie par la représentation de la pièce de théâtre « L'Annonce » de Ian de Toffoli.

§ une conférence organisée le 17 novembre 2010 en collaboration avec Europaforum.lu, le programme de recherche sur la Gouvernance de l'Université du Luxembourg et le CNE, intitulée « Intégration et pluralisme religieux en Europe et au Luxembourg ».

IV.1 Journée de la Diversité Grande-Région

Le 16 octobre 2010, le Luxembourg a activement participé à la Journée de la Diversité Grande Région à Metz (France). L'objectif de cette journée, initiée par la Commission européenne, est de sensibiliser le grand public sur les discriminations existantes, d'encourager les initiatives qui prennent en compte la diversité de la société et de fournir des informations sur la législation relative à la lutte contre les discriminations et sur la manière dont elle protège les citoyens européens.

Le Luxembourg a été représenté lors de la table ronde d'ouverture portant sur le milieu du travail et la lutte contre les discriminations par l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) qui a présenté le label « entrepreneuriat socialement responsable » ainsi que par Madame Christiane Martin, directrice de l'OLAI, qui a témoigné des exemples de bonnes pratiques luxembourgeois en la matière.

Des associations se sont réunies pour la première fois et ont présenté ensemble deux activités regroupées autour d'un même stand : des cocktails pour la diversité ainsi que des boîtes de la diversité, regroupant diverses activités permettant de présenter et de discuter les enjeux liés à la diversité au grand public.

IV.2 Centre pour l'égalité de traitement

En 2010, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a continué sa mission de sensibilisation et d'information.

Grâce au financement du programme communautaire PROGRESS, le CET a organisé un cycle de tables rondes intitulé «La discrimination est illégale!» qui a

permis d'atteindre un public très varié.

Autour des six motifs de discrimination couverts par la législation luxembourgeoise, des experts, des hommes et femmes du terrain, ont discuté avec un public intéressé qui a pu s'informer et approfondir ses connaissances en matière d'égalité de traitement.

En collaboration avec Bee Secure et 4Motion, le CET a, par la suite, réalisé un dépliant intitulé « La discrimination est illégale. Aussi sur Internet. » destiné prioritairement aux jeunes.

Avec le service R&D de Caritas Luxembourg, le CET a édité deux guides pratiques intitulés « Louer sans discriminer ». Rédigés ensemble avec la Chambre immobilière du Grand-Duché du Luxembourg et l'INDR, ces guides s'adressent d'une part, aux professionnels de l'immobilier et d'autre part, aux propriétaires.

Dans le cadre de différents dossiers dont il a été saisi, le CET a également rédigé des recommandations et avis, il s'est autosaisi pour aviser quatre projets de loi et a également participé à de nombreux événements liés à la thématique de la lutte contre les discriminations et l'égalité de traitement.

Dans la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 décembre 2010, le CET a été saisi de 139 nouveaux cas. S'y ajoutent 18 dossiers non clôturés en 2009.

Ces 157 dossiers se répartissent comme suit:

90 dossiers (57,3%) ont été introduits par des hommes, 55 (35%) par des femmes et 10 (6,4%) ont été introduits par des associations/asbl ou constituent des autosaisines. 2 requérants (1,8%) n'ont pas communiqué leurs données.

Dans 66 cas, le CET a su résoudre le problème du requérant ou bien fournir un service de conseil et d'orientation visant à informer les victimes sur leurs droits individuels, la législation, la jurisprudence et les moyens de faire valoir leurs droits.

Dans 19 cas, aucun élément discriminatoire n'a pu être décelé et dans 43 cas, le requérant s'est désisté.

Au 31 décembre 2010, 25 dossiers étaient encore en cours. A 4 reprises, le CET n'a pas eu le droit d'intervenir.

V. RELATIONS INTERNATIONALES

En 2010, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration a poursuivi sa collaboration avec diverses organisations et institutions internationales. L'OLAI est membre dans différents réseaux européens dont le **réseau des points de contact nationaux sur l'intégration** (NCPI) et le **Réseau Européen des Migrations** (EMN). Il est l'autorité de mise en œuvre de certains programmes européens dont **PROGRESS** et les Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (**FEI**) et des réfugiés (**FER**). Par ailleurs, l'OLAI est membre du Comité européen sur les migrations (CDMG) au niveau du Conseil de l'Europe et coopère avec des organisations internationales dont notamment l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) dans le cadre du Groupe de travail sur les migrations et Groupe d'experts SOPEMI, ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

V.1. Réseaux des points de contacts nationaux sur l'intégration

Ce réseau qui a été mis en place en 2002 et qui fonctionne sous la présidence de la Commission européenne s'est réuni à plusieurs reprises au courant de 2010.

Après le développement au niveau européen de 3 manuels d'intégration, la Commission a initié en 2010 l'élaboration de modules européens d'intégration.

L'idée des modules d'intégration est née dans le cadre d'une réunion du Conseil JAI les 12-13 juin 2007 lors duquel les « Points de contacts nationaux sur l'intégration », ensemble avec la Commission, ont été invités à analyser la plus-value du développement de modules européens se basant sur l'expérience nationale des Etats membres. Cette invitation a été réitérée dans le Programme de Stockholm en 2009, ainsi que lors du Conseil JAI du 3-4 juin 2010. La Commission a été invitée à soutenir les efforts des Etats membres.

Dans ce contexte, la Présidence belge a organisé les 15-16 décembre 2010 une conférence d'experts sur les modules européens d'intégration. Cette conférence était l'occasion de discuter du et de clarifier le concept des modules, ainsi que d'échanger des bonnes pratiques. Le Luxembourg a pu y présenter la politique luxembourgeoise en matière d'intégration en la mettant en relation avec les sujets des modules.

L'agence de consultance Ramboll, recrutée par la Commission en vue de soutenir les efforts des Etats membres et responsable d'élaborer une ébauche de modules sur base de recherches et de contributions des Etats membres, a été mandatée d'organiser trois séminaires d'experts préparatoires en marge des conférences et réunions officielles. La première réunion s'est tenue à Riga les 28 et 29 octobre 2010.

Au niveau contenu, des modules sont élaborés dans les domaines suivants :

- 1) cours introductifs et cours de langues
- 2) engagement de la société d'accueil
- 3) participation active des étrangers dans tous les aspects de la vie collective

Les modules européens seront conçus en tant que concept standardisé sur un défi d'intégration précis et chaque concept contiendra des « blocks » ou composantes auxquels les Etats membres pourront se référer dans le développement de leur politique d'intégration nationale. Sur base des initiatives déjà prises, comme les principes de base communs et les manuels d'intégration, le but est d'intensifier l'apprentissage mutuel et de consolider les actions au sein de l'Union européenne. Les modules offriront donc aux Etats membres des standards de qualité qui, à long terme, pourront servir à établir des indicateurs d'intégration pour mesurer l'impact de ces politiques d'intégration.

Par ailleurs, le Forum européen sur l'intégration, plateforme de la société civile qui a commencé à se réunir à partir de 2009, a eu deux réunions en 2010. Le Luxembourg y était représenté et le sera pour les années à venir par deux représentants du Conseil national pour étrangers.

V.2 Réseau Européen des Migrations

2010 fut l'année de l'élargissement de la structure et des activités du Point de contact national luxembourgeois (PCN-LU) du Réseau Européen des Migrations (REM).

En étroite coopération avec d'une part, la Belgique et la France et d'autre part, l'Allemagne et l'Autriche, le Luxembourg a procédé, en 2010, à la traduction du glossaire - Recueil exhaustif reprenant les principaux termes et définitions (301) utilisés dans le domaine de la migration et de l'asile - du REM vers le français et l'allemand. En raison de sa situation multilingue, le PCN-LU a proposé de coordonner ces travaux. Plus concrètement, ce projet vise à élargir le cercle des utilisateurs du glossaire actuel aux membres des réseaux nationaux et le cercle des utilisateurs germanophones et francophones aux niveaux européen et international, ainsi que de promouvoir la coopération avec d'autres institutions internationales.

Au-delà de la réalisation des rapports statistique 2007 et politique 2008, le PCN-LU a participé pour la première fois aux deux études prévues par le programme de travail 2010 du REM qui traitent, d'une part de la satisfaction de la demande de main d'œuvre grâce à la migration, et d'autre part, de la migration circulaire et temporaire en Europe.

Par ailleurs, un groupe restreint du PCN-LU a procédé à la rédaction du rapport politique 2010 qui ne se limite pas à résumer les développements en matière de législation sur la migration, l'intégration ou l'asile, sous contexte nationale et européenne, mais vise à donner une vue d'ensemble de la situation au Luxembourg – en résumant les débats politiques reliés aux sujets mentionnés, autant qu'en intégrant les développements et débats qui ont eu lieu au niveau de la société civile. L'annexe du rapport résume les développements politiques nationaux face aux objectifs du Programme de Stockholm et du Pacte sur le Programme de Stockholm.

Le PCN-LU - en raison de la situation démographique et migratoire spécifique du Luxembourg et vu l'importance économique de la main d'œuvre frontalière - a proposé de lancer une 3e étude facultative à inclure dans le programme de travail portant sur la mobilité frontalière des citoyens de l'Union européenne et des ressortissants de pays tiers à l'exemple du Luxembourg. Cette proposition d'étude, présentée aux autres EM le 30 septembre 2010 et le 15 octobre 2010 au Comité directeur du REM, a été saluée par la Commission européenne et soutenue par d'autres EM. Elle sera soumise pour adoption au prochain Comité directeur du réseau qui se réunira au courant du premier semestre 2011.

En 2010, le PCN-LU a également organisé deux conférences nationales qui ont permis de renforcer le réseautage au niveau national et européen. La première qui a eu lieu le 18 juin 2010 a permis de mener une réflexion scientifique sur les deux sujets d'études 2010.

La deuxième conférence qui s'est déroulée le 25 novembre 2010 en présence de la Ministre de la Famille et de l'Intégration a permis au PCN_LU de présenter les

résultats des deux études menées en 2010. Une « Foire aux opinions » a offert à la société civile la possibilité de faire une présentation sur un sujet lié à un des trois thèmes génériques de la migration, de l'asile et de l'intégration.

Afin de rendre le PCN-LU plus visible et accessible au niveau national, de faciliter la dissémination de l'information produite et d'encourager la participation des divers organisations travaillant dans le domaine de la migration et de l'asile au Luxembourg, le site internet du PCN-LU a été mis en ligne au printemps 2010 (www.emnluxembourg.lu). Plus concrètement, il permet aux internautes de formuler des suggestions ou commentaires et de proposer des évènements et publications qui, après accord du PCN-LU, seront publiés sur le site et accessible au grand public.

V.3 PROGRESS-Programme communautaire

En 2010, l'OLAI a mené une campagne annuelle d'information et de sensibilisation contre les discriminations. Cette campagne est soutenue par le programme communautaire PROGRESS. La campagne visait à poursuivre les objectifs et priorités établis dans le cadre de la stratégie nationale établie en collaboration avec les membres du comité *ad hoc* PROGRESS.

Deux projets ont été soumis par le Luxembourg en 2010 aux fins d'un cofinancement à la Commission européenne : l'un porté par l'INDR (Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises) couvrant tous les projets relatifs au milieu du travail et l'autre par l'OLAI couvrant des milieux plus diversifiés en la matière.

Le projet de l'INDR soutenu par l'OLAI et la Commission européenne était notamment composé de :

- § coaching pour les entreprises ayant des difficultés dans le domaine social et de l'égalité des chances professionnelles, et rédaction de *templates* pour conseiller les entreprises en la matière
- § élaboration et diffusion d'un vadémécum juridique à l'attention des entreprises intitulée « La prévention des discriminations au sein de l'entreprise : information et conseils pratiques » et tenue d'une conférence le 26 octobre 2010 pour présenter le vadémécum
- § le soutien à Caritas Luxembourg, IMS Luxembourg, Perspectives 45 et au Centre Jean-Sébastien Rock pour des projets relatifs à la diversité dans le domaine du logement, du travail et de l'emploi des seniors.

Quant au projet proposé par l'OLAI ayant reçu le cofinancement du programme PROGRESS on retiendra notamment les activités suivantes :

- § établissement d'un relevé d'indicateurs en matière d'égalité de traitement
- § organisation de 6 tables-rondes par le Centre pour l'égalité de traitement sur chacun des motifs de l'article 19 du Traité de Lisbonne
- § analyse des préjugés et stéréotypes dans les manuels scolaires : spécificité : l'apprentissage de la langue française à l'école primaire par Caritas Luxembourg, Service Recherche et Développement

- § organisation d'une matinée de réflexion par ENAR Luxembourg et le CLAE le 8 décembre 2010 intitulée « Le Luxembourg doit-il promouvoir l'action positive »

Ces activités font partie intégrante des activités proposées par l'OLAI dans le cadre du plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014.

V.4 Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

Créé par la décision n° 2007/435/CE du Conseil du 25 juin 2007 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires », le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Dans ce cadre, le FEI vise à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société, notamment en tenant compte du principe selon lequel l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des Etats membres.

L'OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FEI à Luxembourg. Chaque année, l'OLAI remet un programme annuel à la Commission européenne, programme qui est officiellement approuvé par cette dernière et qui définit le cadre de cofinancement de projets. Le montant alloué au Luxembourg par la Commission européenne pour la mise en œuvre du programme 2010 était de 554.531,19 €.

Les actions suivantes ont été cofinancées au titre du programme en question :

- § mise en place d'un/des services /centres d'information et d'orientation
- § création de lieux de rencontre entre les immigrants et la société d'accueil (échanges interculturels, sensibilisations aux attitudes et comportements discriminatoires ...)
- § mise en place de plateformes d'échange, de consultation et de coordination de mesures d'intégration impliquant les autorités locales et la société civile
- § organisation d'un cycle de conférences ou d'une/des journée(s) d'échange liées à la thématique de l'interculturel et/ou de l'interreligieux
- § organisation d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre des organisations/institutions luxembourgeoises et organisations/institutions de la Grande Région et/ou autres pays membres de l'Union européenne

Liste des projets cofinancés au titre du programme annuel du FEI 2010

Association	Intitulé du projet	Cofinancement national par l'OLAI	Cofinancement communautaire au titre du FEI

1. 4Motion	Le quartier comme espace de dialogue	14.880 €	14.880 €
2. Ass. Grupo Amizade Caboverdeana	Alphabétisation et apprentissage des langues du pays	10.275 €	10.275 €
3. Asti	Zesummen ass besser	48.308,69 €	48.308,69€
4. Asti	Partenariat pour l'intégration interculturelle : Mise en place de services d'information et d'orientation	105.285,69 €	105.285,69 €
5. Asti	Partenariat pour l'intégration interculturelle : Mise en place d'échange d'expériences et bonnes pratiques au niveau européen	4.432,48 €	4.432,48 €
6. Asti	Partenariat pour l'intégration interculturelle : Mise en place de plateformes d'échange au niveau national	27.202,08 €	27.202,08 €
7. Centre Interculturel Luxembourgeois-Albanais	Jehona (Emissions radio)	16.283,18 €	16.283,18 €
8. Clae	Trait d'Union	42.415 €	42.415 €
9. Clae	A citoyenneté égale	45.050 €	45.050 €
10. Clae	Le livre et les écrivains	34.350 €	34.350 €
11. FAAL	Vivre ensemble	13.500 €	13.500 €

V.5 Fonds européen pour les réfugiés

La décision n° 573/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007 établit le Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour la période 2008 – 2013 dans le cadre du programme général « Solidarité et gestion des flux migratoires ». L'objectif général du FER est de soutenir et d'encourager les efforts fournis par les Etats membres pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées et de supporter les conséquences de cet accueil par le cofinancement de projets qui

doivent s'inscrire dans l'une des priorités suivantes, définies par la Commission européenne :

Priorité 1 : mise en œuvre des principes et des mesures prévus dans l'acquis dans le domaine de l'asile, y compris ceux qui concernent les objectifs d'intégration

Priorité 2 : mise au point d'outils de référence et de méthodes d'évaluation afin d'évaluer la qualité des procédures d'examen des demandes de protection internationale et de soutenir les structures administrative en vue de relever les défis posés par la coopération pratique renforcée avec les autres États membres

Priorité 3 : actions contribuant à assurer un meilleur partage des responsabilités entre Etats membres et pays tiers (facultative).

Depuis 2000, le Ministère de la Famille et de l'Intégration/OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre du FER. Les missions suivantes incombent à l'autorité responsable :

- § préparation des programmes nationaux d'actions cofinancées
- § présentation des programmes nationaux à la Commission européenne
- § mise en place des dotations annuelles du FER par types d'actions
- § versement des aides du FER à leurs bénéficiaires et le contrôle de leur utilisation
- § présentation à la Commission des rapports périodiques indiquant le déroulement et l'exécution des actions subventionnées par le FER
- § participation aux réunions du Comité consultatif du FER/DG Affaires intérieures de la Commission européenne à Bruxelles.

De 2000 à 2010, 54 projets ont été cofinancés par le FER, respectivement l'OLAI. (anciennement CGE).

Liste des projets cofinancés au titre du programme annuel du FER 2010

Bénéficiaires du cofinancement	Intitulé du projet	Coût prévisionnel du projet (*)	Cofinancement communautaire (maximum 50%)	Cofinancement public national
Asti asbl	Participation et formation pour le Vivre ensemble	187.943,12 €	93.971,56 €	93.971,56 €
Clae services asbl	Offre d'encadrement et d'activités de loisirs dans un centre	134.650 €	67.325 €	67.325 €

	d'hébergement			
Fondation Caritas	Perspectives : suivi des femmes et des femmes seules	102.743,90 €	51.371,95 €	51.371,95 €
Fondation Caritas	Etude/recherche sur l'intégration des réfugiés reconnus	160.332,12 €	80.166,06 €	80.166,06 €
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Eng Bréck no baussen	98.500 €	49.250 €	49.250 €
Croix-Rouge luxembourgeoise	Saveurs entremêlées	22.130 €	11.065 €	11.065 €
Ministère des Affaires Etrangères/ Direction de l'Immigration	Tests linguistiques avec des DPI	40.000 €	20.000 €	20.000 € (par le budget du MAE)
MAE/ Direction de l'Immigration	Recherche sur le fonctionnement de la procédure d'asile	76.075,50 €	57.056,62 €	19.018,88 € (par le budget du MAE)

(*) au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le décompte final des projets n'est pas encore réalisé